

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie

Liberté Égalité Fraternité



Agir pour la prévention des accidents du travail graves et mortels en Occitanie

Des entreprises s'engagent avec les CARSAT et la DREETS

Avril 2023







28 AVRIL : JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le 28 avril est la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, une journée pour promouvoir la culture de prévention et sensibiliser à la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

A l'origine, et à l'initiative du mouvement syndical, le 28 avril marque la journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996.

En 2003, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) prend part à la campagne du 28 avril et promeut la culture de prévention en santé et sécurité au travail et l'engagement de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, organisations patronales et syndicats).

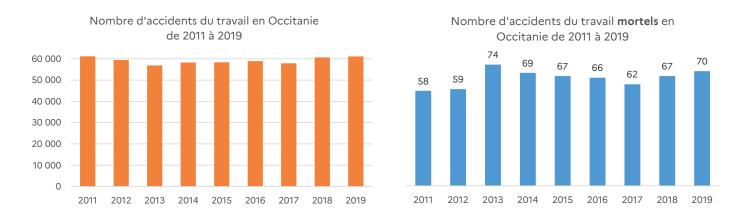
Ainsi est née la journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail qui fête ses 20 ans cette année.

En partenariat avec les organismes de prévention, la direction générale du travail s'engage pour lutter contre les accidents graves et mortels.

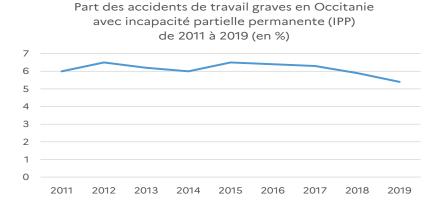
La DREETS Occitanie, la CARSAT Midi-Pyrénées et la CARSAT Languedoc-Roussillon s'associent pour mettre en valeur les actions de prévention en Occitanie et les réalisations de terrain dans quatre entreprises engagées.

Les accidents du travail en Occitanie

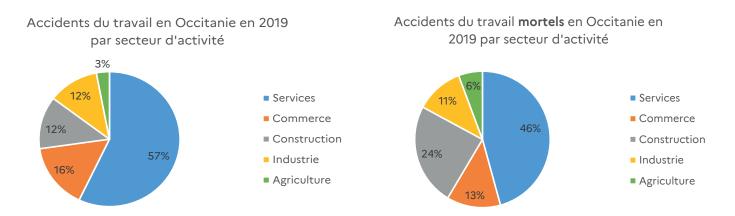
Le nombre d'accidents du travail mortels en Occitanie, comme partout en France, a tendance à stagner depuis les 10 dernières années



Les accidents du travail graves, c'est-à-dire qui entrainent une incapacité partielle permanente enregistrent une légère baisse sur la même période



Le secteur qui enregistre le plus grand nombre d'accidents du travail est celui des services. Cela s'explique par la part des services dans l'emploi total, et par un nombre important d'accidents dans les secteurs des transports et de l'intérim. En ce qui concerne les accidents du travail mortels, le BTP est identifié comme le secteur le plus accidentogène.



Ces chiffres montrent que malgré les efforts des acteurs de la prévention et des entreprises, la lutte contre les accidents du travail doit être poursuivie.

Un plan d'action régional pour lutter contre les accidents du travail graves et mortels

La DREETS et les CARSAT mobilisent plusieurs leviers complémentaires pour réduire les accidents du travail graves et mortels

Le Plan Régional Santé Travail (PRST) est un outil partenarial au service de la santé au travail, pour améliorer la prévention des risques professionnels.

En Occitanie, le 4e Plan régional santé travail, adopté le 18 mai 2022, se traduit par un travail collectif des acteurs de la prévention (DREETS, CARSAT, OPPBTP, MSA, ARACT, SPST (services de prévention et de santé au travail), partenaires sociaux).

Les 16 actions opérationnelles du PRST4 constituent la feuille de route de ces acteurs de la prévention au sein des instances régionales.

Le plan régional santé travail Occitanie a fait de la lutte contre les accidents du travail graves et mortels un axe essentiel en ciblant particulièrement les jeunes et nouveaux embauchés. Il s'agit de donner aux entreprises occitanes les moyens de déployer des démarches de prévention efficaces pour :

- agir et maitriser les situations de travail les plus génératrices d'accidents,
- mieux accueillir les nouveaux salariés sur les postes de travail,
- sensibiliser les jeunes en formation la santé au travail.





Lutter contre le risque routier professionnel, première cause de décès au travail

Chaque année, la route est à l'origine de plusieurs centaines d'accidents du travail graves ou mortels. La promotion de l'intégration du risque routier dans les démarches de prévention en entreprise doit donc se poursuivre et s'intensifier.

Un kit «risque routier professionnel»

Le groupe de travail « Prévention du risque routier professionnel » du PRST Occitanie a réalisé un kit risque routier professionnel (Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le risque routier professionnel !) et propose aux entreprises des sensibilisations régulières afin que ce risque soit intégré dans le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et que les

mesures de prévention soient mises en place.

En 2022, ces sensibilisations ont permis d'outiller plus de 350 participants (à distance lors de webinaires ou en présentiel à Mende, Narbonne et Albi).

Un webinaire le 25 mai

Les acteurs institutionnels organisent, lors des journées sur la sécurité routière, un webinaire pour les entreprises de la région. 150 participants sont attendus.

Un projet de plateforme interactive sur la prévention de ce risque devrait voir le jour prochainement.

Renforcer la prévention des chutes de hauteur, deuxième cause d'accidents du travail

Les secteurs de la construction et de l'intérim enregistrent des taux de fréquence des accidents du travail parmi le splus élevés en Occitanie.

En 2021 et 2022, dans la région, 31 accidents du travail mortels ont fait l'objet d'une enquête de l'inspection du travail : 10 d'entre eux concernaient des chutes de hauteur sur des chantiers du bâtiment, soit un sur trois.

Un programme de formation renforcé pour les intérimaires

Afin de mieux maîtriser les risques liés aux travaux en hauteur, les Carsat et leurs partenaires ont donc élaboré un dispositif de formation renforcée à la sécurité au bénéfice des intérimaires.

Cette formation donne lieu à l'attribution d'un Certificat de Compétence au Travail en Hauteur pour les métiers du gros œuvre, d'étancheur, des revêtements extérieurs (façadiers, bardeurs, peintres...), de charpentier/couvreur.

Plusieurs milliers de certificats de Compétence au Travail en Hauteur gros œuvre ont été délivrés aux intérimaires délégués sur les chantiers de construction de l'ex Languedoc-Roussillon.

Dans le courant de l'année 2023, le dispositif sera étendu à tous les intérimaires qui interviennent sur les chantiers de construction ou de rénovation du bâtiment, avec les CCTH MS (pose de menuiserie et de serrurerie), CCTH RI (revêtements intérieurs, plaquistes, isolation, peintres...) et le CCTH AO (autres opérateurs) et déployé à l'ensemble de la région Occitanie.

Les actions de contrôle

Les actions de contrôle sont également déterminantes sur les chantiers du BTP. Dans le cadre du plan de contrôle de l'inspection du travail, plusieurs départements ont engagé des actions collectives dans ce secteur, en ciblant notamment les travaux sur matériaux fragiles, les rénovations et les constructeurs de maisons individuelles (départements de Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn- et-Garonne, Gers, Aude, Gard).

L'ensemble des agents de contrôle de l'inspection du travail restent très investis sur ce risque y compris dans les démarches individuelles d'investigations suite aux accidents.

Enfin le nombre important d'intervention des Carsat, pouvant donner lieu à des d'injonctions et cotisations supplémentaires, concernant les risques liés aux chutes de hauteur, témoigne également d'un investissement très important des organismes sur cette thématique.



Agir auprès des jeunes en diffusant une culture de prévention

Les jeunes salariés sont plus exposés aux accidents du travail. 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des trois premiers mois suivant l'embauche et un quart de ces accidents concerne des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

Former les jeunes de l'enseignement professionnel aux enjeux de la santé sécurité au travail

Une étude épidémiologique réalisée entre 2009 et 2014 rappelle que les jeunes de l'enseignement professionnel formés à la Santé et Sécurité au Travail ont 2 fois moins d'accidents que les autres.

Depuis 1993, les Carsat, en lien avec les académies de Montpellier et de Toulouse, déclinent au niveau local un partenariat entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) et le Ministère de l'Education Nationale pour intégrer dans l'enseignement professionnel la prévention des risques professionnels. Avec le déploiement des outils (Tutoprev...) et des formations (Enseignement de la Santé et Sécurité au Travail, Prévention des risques liés à l'Activité Physique, SST...) du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels / INRS, les lycéens de la région participent à des projets académiques (forum, challenge, concours, chefs d'œuvre...) démontrant leurs connaissances en prévention des risques professionnels.

Le 13 avril 2023, au Lycée Victor Duruy à Bagnères de Bigorre, 160 élèves de CAP ont participé à un forum sur la prévention des risques professionnels du secteur de l'Aide et Soin à la Personne, animé par une cinquantaine d'élèves de terminale Bac Professionnel, mobilisant plus d'une douzaine d'établissements scolaires.

Une initiative DREETS, DRAAF, MSA dans les lycées agricoles

La DREETS, la DRAAF et la MSA ont uni leurs forces pour compléter la formation initiale des futurs professionnels dans le secteur agricole. En 2022, le personnel de direction des établissements, les enseignants, les maitres d'apprentissage, les apprentis, les référents sécurité ont bénéficié d'information et de sensibilisation sur l'évaluation des risques, l'accueil au poste de travail d'un apprenti mineur, les conditions d'utilisation et de maintenance des équipements de travail agricoles générateurs d'accident du travail.

Plus de 200 personnes ont été sensibilisées au sein des lycées professionnels et centres de formation des apprentis... L'objectif en 2023 est de poursuivre, amplifier et généraliser ces actions!

Mieux intégrer la prévention dans les CFA

La DREETS et les CARSAT, avec l'ensemble des partenaires du PRST, ont lancé des expérimentations pour améliorer l'intégration de la prévention des risques professionnels dans les enseignements des apprentis. Des partenariats avec plusieurs CFA sont engagés pour travailler sur des ateliers expérimentaux qui réuniront les équipes enseignantes, les jeunes et leur maitre d'apprentissage.

L'objectif est de déployer des actions clé en main et à la carte dans l'ensemble des CFA de la région.

La mobilisation du système d'inspection du travail

L'inspection du travail prévoit des actions collectives pour favoriser la mise en conformité des lieux d'accueil des jeunes travailleurs en apprentissage, afin de s'assurer du respect du cadre règlementaire.

Les partenaires mobilisent plusieurs leviers complémentaires pour atteindre leur objectif de réduction des accidents graves et mortels car l'accident du travail n'est pas une fatalité.







LIEBHERR

Systémier aéronautique

Toulouse (31)

Aurore Larroque
Infirmière du travail
Anne Riss
Responsable Sécurité Environnement

Sébastien Pitrou Responsable Ressources Humaines en charge de la santé au travail





Quelle est votre expérience en termes d'accidents du travail graves ou mortels?

Les accidents les plus graves sont survenus dans notre entreprise au cours des trajets domicile - travail. Dans les 10 dernières années, nous avons en particulier eu à déplorer un accident de trajet mortel en voiture, et deux accidents de trajet en vélo générant chacun une invalidité permanente.

Dans le cadre du Plan de Mobilité, de nombreuses actions de prévention sont menées, notamment :

- Signature d'une charte, incluant des règles de prudence, par les salariés venant travailler à vélo, en trottinette ou tout autre engin de déplacement personnel motorisé
- Distribution d'un kit sécurité pour les salariés venant travailler à vélo
- Mise à disposition de matériel pour l'entretien et la réparation des vélos
- Ateliers de prévention de la sécurité routière lors de la journée annuelle de la mobilité

 Actions de sensibilisation lors de la semaine de la sécurité routière et de la semaine européenne de la mobilité

Du point de vue des accidents de travail, la manutention manuelle occasionnait jusqu'en 2021 la majorité des incapacités temporaires de travail dans le secteur de chaudronnerie-soudure. En 2019, l'entreprise a lancé un projet pluridisciplinaire relatif à la manutention afin de définir des actions correctives et préventives impliquant l'ensemble des parties prenantes : concepteurs des nouveaux produits et des nouveaux moyens de production, utilisateurs, encadrement et préventeurs. Vient s'ajouter une formation à la prévention des risques liés à l'activité physique réalisée par un ostéopathe, incluant des conseils personnalisés d'étirements et d'échauffements au poste de travail des salariés.



Les actions ont-elles permis de réduire les accidents?

Ce projet a permis de réduire de plus de 60 % les accidents de travail liés à la manutention dans le secteur concerné entre 2018 et 2022, en passant de 6 accidents dont 4 avec arrêt en 2018 à 2 accidents sans arrêt en 2022.

Pour cette activité de chaudronnerie-soudure, les actions se poursuivent dans une logique d'amélioration continue avec le projet de transfert de l'activité sur notre site du Tarn-et Garonne.

Les enjeux santé sécurité sont intégrés dès la conception du bâtiment et des ateliers de fabrication, en prévention primaire et avec une dynamique participative, avec la mise en place de groupes de travail dédiés à chaque unité de travail.

Ces groupes de travail impliquant des salariés de production, des méthodes, de l'encadrement et de l'équipe Environnement Hygiène Sécurité ont pour objectif de définir l'ensemble des améliorations pouvant être apportées dans le cadre de ce transfert, avec une attention particulière sur les aspects liés à la manutention.

Par ailleurs, l'analyse approfondie des opérations de manutention manuelle se déploie actuellement dans le secteur Logistique, afin d'identifier quelles solutions techniques innovantes pourraient être déployées, telles que des systèmes de préhension par le vide ou des exosquelettes.



Menez-vous des actions particulières pour la prévention des risques professionnels en direction des jeunes que vous intégrez dans votre entreprise ?

A ce jour, le process d'accueil d'un nouveau collaborateur s'applique quel que soit son profil ou son parcours professionnel et se compose du point de vue santé sécurité d'une diversité de formations dépendant du secteur d'activité dans l'entreprise :

- Formation santé sécurité environnement au poste de travail réalisée par le manager
- Parcours de découverte de l'entreprise, incluant une sensibilisation santé sécurité environnement réalisée par un salarié de l'équipe EHS
- Diverses formations qui sont fonction des risques présentés par le poste de travail : prévention du risque chimique, des risques professionnels liés à l'activité physique, du risque bruit, du risque

d'atmosphères explosives, port des équipements de protection individuelle, transport de marchandises dangereuses...

La communication relative aux sujets santé sécurité s'est également renforcée, afin de pouvoir toucher l'ensemble des salariés par divers canaux d'information : actualités et flashs infos diffusés sur l'intranet, présentation trimestrielle à l'ensemble des managers de l'accidentologie et des messages de prévention clés à relayer auprès des collaborateurs, intervention des équipes de santé au travail et EHS dans les réunions d'atelier...



Quelles ont été vos actions menées avec les représentants de vos salariés ?

Concernant les accidents de travail, l'entreprise en réalise l'analyse dans la mesure du possible, juste après l'accident, et sous 48h maximum, en impliquant systématiquement les représentants du personnel.

Depuis 2009, l'entreprise a par ailleurs mis en place une instance dédiée à la prévention des risques psychosociaux, représentative de l'ensemble des acteurs concernés : médecins et infirmières du travail, assistante sociale, représentants du personnel, DRH et responsable EHS.

Enfin, depuis novembre 2022, l'entreprise a lancé un plan de prévention des conduites addictives piloté par un groupe de travail pluridisciplinaire, incluant les représentants du personnel, qui a été formé en ce début d'année 2023 par l'association Addictions France, afin de bien définir les enjeux de la démarche et de disposer d'un socle de connaissances communes. L'objectif de cette démarche est d'une part de travailler sur la réduction des facteurs de consommation, incluant les aspects de communication, et d'autre part de définir le cadre de la prise en charge et du contrôle.



Quelle a été votre collaboration avec la DREETS et les CARSAT ?

Diverses actions de diagnostic et de prévention ont été menées dans les 10 dernières années en collaboration avec la CARSAT sur différentes thématiques :

- Bruit: Définition des mesures techniques de prévention du bruit dans le cadre du réaménagement de l'atelier de chaudronnerie-soudure sur le site de Toulouse, et lors de la construction d'un nouvel atelier sur le site de Campsas;
- Risque chimique: Campagne de prélèvements et d'analyses des fumées de soudure sur le site de Toulouse, et des poudres de fabrication additive sur le site de Campsas, et définition d'actions d'amélioration;
- Risque électromagnétique : Mesures des champs électromagnétiques et cartographie du risque

En 2022, l'entreprise s'est engagée dans une démarche de prévention des conduites addictives en signant la charte ESPER (les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument), portée par la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives).

L'entreprise a également contacté la DREETS afin d'échanger avec l'inspectrice du travail sur le cadre réglementaire de cette démarche, et d'inclure une intervention de sa part dans la formation proposée au groupe de travail constitué en interne sur cette thématique.



EXPRESS CATALAN

Transport et livraison de colis express

Perpignan (66)

Joffrey Lefrançois Directeur Express Catalan





Quel est votre expérience en termes d'accidents du travail graves ou mortels?

En 2016, l'un de nos conducteurs livreurs a été victime d'un accident de la route sur la RN116 - Portion de route en 2x2 voies qui relie la plaine du Roussillon aux Hauts Cantons des Pyrénées-Orientales.

Il n'a pas pu éviter à la sortie d'un virage, un camping-car arrêté sur la bande d'arrêt d'urgence qui empiétait sur la chaussée.

Il a percuté de plein fouet et par l'arrière le véhicule stationné et a littéralement coupé en deux dans le sens de la longueur le véhicule : le couple et les enfants présents dans le véhicule au moment du choc déjeunaient tranquillement.

Aucun blessé, un miracle. Le conducteur, toujours présent à ce jour dans l'entreprise est encore choqué psychologiquement.

A cette date, j'ai décidé de faire du risque routier un des axes forts de stratégie de prévention.



Quelles sont les actions de prévention que vous menez au sein de votre entreprise ?

En 2018, la direction du PST66 (service de prévention et de santé au travail) m'a proposé d'être un témoin «entreprise» et de venir parler à la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) du risque routier en lien avec les addictions. En effet, en 2018, nous avons eu un cas de salarié arrêté par les forces de l'ordre sous l'emprise alcoolique, pendant son weekend.

Mon règlement intérieur prévoyait depuis 2014 un protocole sur la prévention de l'alcoolisme en entreprise et la gestion d'états d'urgence. Nous avons donc géré la situation de ce salarié en requalifiant son poste et en le conservant dans l'entreprise. Depuis il a évidemment retrouvé son permis, et officie comme conducteur référent et de nuit. Nous avons fait de ce conducteur un ambassadeur interne pour libérer la parole sur les sujets d'addictologie.



Quelles mesures concrètes avez-vous mis en place?

Chaque année depuis 2019, nous faisons de la journée nationale du risque routier une date repère pour organiser notre journée de la sensibilisation, de la prévention, de la mise en pratique de cas concrets.

Nous faisons participer les services de la sécurité routière qui nous apportent un test au choc, des lunettes de vision déformantes en lien avec des prises d'alcool ou de stupéfiant et les effets sur poste de travail (exemple : conducteur chariot élévateur dans un espace sécurisé : permet de se rendre compte véritablement

du risque encouru), un atelier «bar pédagogique», des tests du code de la route. Avec les services du PST66, nous donnons accès au salariés, clients, partenaires au simulateur de conduite sur notre site.

Par ailleurs, tous les matins pendant 1 an, nous avons fait un message flash de 2 minutes en «stand up» devant tous les conducteurs pour répéter les messages de prévention : ce que j'appelle la « marteau-thérapie ». Le Top conducteur : 1 message par jour et tous les jours.



Les actions ont-elles permis de réduire les accidents ?

En 2017, le constat était de 12 accidents responsables de la route pour 20 conducteurs parcourant en une année environ 700 000 km à eux tous dans le département. En 2021 : zéro !

En 2021/2022, notre taux d'accidents du travail est proche de zéro.



Quelles ont été vos actions menées avec les représentants de vos salariés ?

Lors de la mise en place du dernier CSE, toute l'équipe est partie en formation « Fonctionnement du CSE, rôle et obligation ». L'intérêt de la formation a été notamment d'aborder la gestion et l'analyse des causes suite à un accident du travail : arbre des causes, plan d'action qui en découle, amélioration et adhésion mutuelle pour la mise à jour du DUER.



Quelle a été votre collaboration avec la DREETS et les CARSAT ?

J'ai, lors de la dernière réunion de présentation des actions du PRST à la CCI de Perpignan, pu rencontrer les équipes de la CARSAT de Montpellier.

Nous avons signé la charte ESPER (les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument), nous sommes adhérents de la première heure de la plate-forme APPTIV du PST66 (Solution innovante dédiée au diagnostic du risque routier), nous sommes 3 IDSR (intervenants départementaux de sécurité routière) dans l'entreprise et prenons de notre temps pour aller mener des actions auprès de la sécurité routière.





TRANSPORTS PROUHEZE PARADIS

Transport et livraison de colis express

Prinsuéjols-Malbouzon (48)



Directeur des transports Prouhèze Paradis



Quelle est votre expérience en termes d'accidents du travail?

En 2018, un véhicule de transport d'hydrocarbures s'est renversé dans les Cévennes, sur une paroi rocheuse. 17 000 litres de gasoil et fuel se sont répandus dans la nature. Le conducteur n'a heureusement été que légèrement blessé, une brûlure légère à la jambe en descendant du camion.

Le transport de matières dangereuses est soumis à des obligations, que nous remplissons, mais cet évènement m'a incité à mettre en place une analyse plus poussée des accidents du travail, en recourant notamment à l'arbre des causes, ce qui nous a permis de corriger certains points pour éviter que cet accident ne se reproduise.



Quelles sont les actions de prévention que vous menez au sein de votre entreprise?

Nous avons signé une charte en Lozère avec d'autres collègues ; en trois mots : prendre le temps.

En effet, nous avons de plus en plus de contraintes horaires, mais à l'impossible nul n'est tenu. Il s'agit donc de mettre en place un process pour avertir le client en cas de retard dû à un embouteillage par exemple, et non d'accélérer la vitesse de conduite pour arriver à temps. J'essaie par ailleurs de digitaliser l'activité, en partenariat avec le groupement Astre.

Cette digitalisation permet une meilleure organisation grâce à une géolocalisation, une meilleure visibilité des missions en cours par le biais d'une application installée sur le smartphone. En parallèle, il faudra également brider les smartphones aux seules applications utiles à la mission, pour éviter les distractions pendant la conduite. Un chauffeur pris en train de téléphoner au volant, qui « mord » sur la bande d'arrêt d'urgence, c'est une double infraction, et donc un retrait de permis!



Avez-vous une action spécifique pour les jeunes?

Je crois fortement à la formation des jeunes. Si on ne participe pas à la formation des jeunes aujourd'hui nous n'aurons plus de conducteurs demain!

Il est important de les former au mieux, c'est-à-dire les accueillir avec un vrai entretien, des informations sur la sécurité, puis les faire monter en compétence.

Pour cela ils travaillent d'abord en binôme avec un collègue expérimenté, pour observer, comprendre, apprendre comment travailler. Il faut également leur apprendre précisément l'arrimage des marchandises, qui, s'il est inexistant ou mal réalisé, peut conduire à un accident. Enfin, les jeunes débutent en livrant avec un véhicule léger, pour prendre conscience de la mission qui leur est confiée, du contenu qu'ils transportent, etc.

Les jeunes apprécient ce tutorat qui leur permet de prendre confiance dans le temps et éviter les erreurs.



Ces actions vous ont-elles permis de réduire les accidents du travail ?

Je n'ai heureusement pas à déplorer d'accidents de la route. Je suis davantage confronté à des accidents quand le conducteur est hors du camion qu'au volant. Il s'agit plutôt d'élongations en sanglant la marchandise, d'entorses. J'ai modifié certains équipements de protection pour qu'ils soient plus efficaces, tout en étant facilement utilisables.



Quelles ont été vos actions menées avec les représentants de vos salariés ?

Je passe de plus en plus de temps à expliquer la vie de l'entreprise au sein du CSE, cela a été particulièrement important lors de l'épidémie de Covid, et à cause de la hausse des prix de l'énergie. Cette discussion a permis de rassurer les salariés.

Sur la partie santé et sécurité au travail, il y a une marge de progrès.



Quelle a été votre collaboration avec la DREETS et les CARSAT ?

Je témoignerai à l'occasion du webinaire sur la sécurité routière, le 25 mai, organisé par le référent risque routier de la DREETS dans le cadre du Plan Régional Santé Travail. Quant à la CARSAT, je la rencontre dans des réunions, mais je ne l'ai jamais reçue au sein de mon entreprise.





GROUPE SÉVIGNÉ

Voiries, réseaux, terrassement, carrières, hydroélectricité, biomasse, déchets

Aguessac (12)





Quelle est votre expérience en termes d'accidents du travail graves ou mortels ?

Notre activité principale est à 60% dans les travaux publics et 40% sur le côté industriel. Nous avons 270 salariés et nous faisons un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros.

Il y a 10 ans nous avons vécu un drame humain. Nous avons eu un accident mortel.

Quand je dis drame humain, c'est parce nous sommes dans une petite structure et que tout le monde se connaît, tout le monde se côtoie, souvent on boit un café ensemble.

Ce jour-là, c'est un être cher qui nous a quitté.

A la suite de cet accident, il a fallu accompagner les salariés, faire des réunions extraordinaires avec le CHSCT car tout le monde était sous le choc. Pour ma part, en tant que chef d'entreprise cela a été particulièrement difficile et douloureux.



Quelle a été votre collaboration avec la DREETS et les CARSAT ?

Nous avons été accompagnés par l'Inspection du travail et la Carsat pour analyser et mettre en place des actions complémentaires dans l'entreprise. Nous avons appris à évoluer dans notre politique sécurité.

Dans nos métiers les délais sont contraints. Nous avons demandé à l'inspection du travail et à la Carsat de travailler avec nos donneurs ordres. Ils nous ont accompagné lors de réunions pour préparer les chantiers avec une sécurité optimale. Cela a été un « plus » immédiat. Tout le monde a joué le jeu et cela a été bénéfique dans le déroulement de nos chantiers.

Pour la sécurité de nos chantiers certains de nos clients ont accepté de fermer la circulation dans la mesure du possible.

Cela enlève un poids à nos collaborateurs pour exécuter certaines missions et un confort pour la réalisation et la sécurité.

Régulièrement nous avons organisé des réunions du CHSCT avec la DREETS, la Carsat, l'OPPBTP, la médecine du travail. Ces 4 représentants nous ont accompagnés sur le terrain notamment pour les analyses de poste. C'était important pour nous d'avoir des observateurs extérieurs. Cela nous a permis d'aménager certains postes de travail et d'avoir aussi une évolution de nos règles générales de sécurité.



Avez-vous une action spécifique pour les jeunes?

Le premier accueil est important. Nous avons mis en place une culture sécurité à l'intérieur de l'entreprise pour que les jeunes puissent être bien accueillis.

Notre animatrice sécurité leur fait une formation soutenue et ils sont reçus par notre service RH.

Au bout de 6 mois, nous faisons une réunion récapitulative.

Aujourd'hui sur 270 salariés il y a 130 sauveteurs secouristes du travail sur la base du volontariat.

C'est une culture sécurité dans l'entreprise qui permet d'avoir un accueil optimum pour les jeunes.

Ils peuvent ainsi vérifier que tout ce qu'on leur a dit au moment de leur accueil se vérifie sur le terrain.

Nous avons mis en place et nous avons formé des tuteurs qui accompagnent tous les jeunes qui viennent travailler chez nous.

Qu'ils soient embauchés définitivement ou pas, ça permet de voir s'ils intègrent bien toutes les règles de sécurité apprises pendant leur période d'essai et bien sûr au-delà.



Quelles sont les actions de prévention que vous menez au sein de votre entreprise ?

Nous avons innové dans la sécurité. Nous avons mis en place au-delà des règles de sécurité que nous devions mettre en place. nous avons installé la commission réception-matériel et le choix de notre matériel où on associe le chauffeur, tous les intervenants jusqu'au bout du processus, c'est important. La sécurité, c'est tous les jours.

Un intervenant de la Carsat m'a dit « Monsieur Sévigné tous les jours il faut vous remettre en cause, il faut amener plus de sécurité dans l'entreprise ».

C'est devenu culturel chez nous. On espère ne pas revivre un drame humain parce que tout le monde a été touché. J'espère que l'on va aller dans le bon sens et progresser en termes de sécurité intégrée pour les chantiers.



CONTACTS PRESSE

DREETS
Christine LEMOAL
06 29 85 54 40
dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr

CARSAT Midi-Pyrénées Anne ZINET 06 41 46 27 24 anne.zinet@carsat-mp.fr

CARSAT Languedoc-Roussillon Elodie Spagnuolo 06 47 83 91 75 elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr

En collaboration avec les CARSAT





5 esplanade Compans Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse Cedex dreets-oc.direction@dreets.gouv.fr Tél.: 09 88 88 80 80